

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 88 (1962)  
**Heft:** 16

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 23.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BIBLIOGRAPHIE

**Recherches expérimentales relatives à de nouvelles compositions de bétons lourds**, par J. H. Pappaert, ingénieur en chef des Etudes de la Compagnie belge de Chemins de fer et d'Entreprises. Extrait des *Annales des Travaux publics belges*, n°s 3-5, 1961. — Un volume 21 x 30 cm de 103 pages, 81 figures.

Le but des recherches dont il est question dans ce fascicule a été d'établir des compositions de béton lourd aussi économiques que possible, et présentant une efficacité — quant à l'absorption des rayonnements émis par les réacteurs nucléaires — en tous points comparable à celle qui peut être assurée par l'application de bétons lourds à base de barytine généralement utilisés, et dont le prix est assez élevé.

Le premier chapitre définit le problème du blindage biologique des réacteurs.

Le deuxième chapitre est consacré aux travaux de recherches et aux nombreuses mesures effectuées au Laboratoire d'essais et de contrôle des groupements de producteurs de ciment de Belgique. Dans ce chapitre sont groupés tous les résultats d'essais ayant trait, d'une part à l'établissement même des compositions de bétons de barytine et de bétons de scories de plomb, et d'autre part toute une série de mesures comparatives entre ces deux catégories de béton.

Enfin le troisième chapitre se rapporte aux contrôles tant théoriques qu'expérimentaux qui ont été effectués sur ces bétons. Ces essais ont permis de conclure à la parfaite efficacité des bétons confectionnés à l'aide de scories provenant de la métallurgie du plomb.

## CARNET DES CONCOURS

### Concours pour l'étude d'un groupe scolaire à Pully

#### Jugement

Le jury chargé d'examiner les projets déposés à la suite du concours ouvert par la Commune de Pully a décerné les prix suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : 4500 fr., M. *Eugène d'Okolski*, architecte SIA, Lausanne. Collaborateur : M. *Rolf Ernst*, architecte EPUL, S.I.A.
- 2<sup>e</sup> prix : 3000 fr., M. *Jean-Marc Jenny*, architecte EPUL, Pully. Collaborateur : M. *Raymond Schaublin*, architecte EPUL.
- 3<sup>e</sup> prix : 2800 fr., M. *Henry Collomb*, architecte FSAI, Lausanne.
- 4<sup>e</sup> prix : 2500 fr., M. *Georges Jaunin*, architecte, Lausanne. Collaborateur : M. *Michel Favre*.
- 5<sup>e</sup> prix : 2200 fr., M. *Raymond Guidetti*, architecte EPUL, Lausanne.

Le jury était composé de MM. Maurice Jaton, municipal, président ; Jean-Louis Grandchamp, président de la Commission scolaire ; Jean Lavanchy, architecte de la Ville de Lausanne ; Marcel Maillard, architecte, Lausanne ; Daniel Girardet, architecte, Sion ; Alain Décoppet, architecte, Lausanne, et Claude Raccoursier, architecte, Lausanne (membre suppléant).

### Concours d'architecture pour un ensemble paroissial et communal à Hérémece (Valais)

#### Jugement

Le jury, où figuraient MM. les architectes Herman Baur, Bâle ; Albert Cingria, Genève ; Pierre Comte, Genève ; Peter Lanzerein, Thoune ; Paul Waltenspuhl, Genève et Zurich, a attribué les prix suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : MM. *Daniel Girardet* et *Paul Lorenz*, architectes, Sion.
  - 2<sup>e</sup> prix : M. *Walter Färderer*, architecte, Bâle.
  - 3<sup>e</sup> prix : MM. *Paul Morisod* et *Jean Kiburz*, architectes, Sion.
  - 4<sup>e</sup> prix : M. *Thomas Huber*, architecte, Fribourg.
  - 5<sup>e</sup> prix : MM. *R. et H. Zufferey*, architectes, Zurich.
  - 6<sup>e</sup> prix : M. et M<sup>me</sup> *Jean Iten*, architectes, Genève.
- Achat : M. *Jean-Marie Ellenberger*, Crans et Genève.

Le jury recommande de charger les quatre premiers lauréats de poursuivre leur étude.

Rédaction : D. DONNARD, ingénieur

#### DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 7 des annonces)

#### DOCUMENTATION DU BATIMENT

(Voir page 4 des annonces)

#### SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT

(Voir page 2 des annonces)

## INFORMATIONS DIVERSES

### La maçonnerie DURISOL

(Voir photographie page couverture)

#### Ses principaux avantages et particularités

La maçonnerie DURISOL remplit d'une façon idéale les principales fonctions d'une paroi extérieure : force portante, protection contre les intempéries et le bruit, isolations thermique et phonique. Elle se différencie des autres genres de maçonnerie avant tout par la très nette séparation des fonctions statiques et isolantes. Par conséquent, on peut dimensionner la force portante indépendamment de l'isolation, ou vice versa.

Les plots creux DURISOL ne sont pas portants. Ils ne servent que d'éléments de coffrage au cours de la construction. Les alvéoles sont remplies de béton et, grâce aux liaisons diagonales, on obtient une sorte de grillage en béton. Ce dernier est donc l'élément porteur et, par le dosage en ciment, il peut être adapté facilement aux surcharges existantes. La force portante peut aussi être réglée par l'utilisation de plots de différentes épaisseurs dont les alvéoles sont toujours proportionnelles à l'épaisseur totale de la maçonnerie.

Sur une construction finie, la matière DURISOL joue le rôle d'isolant thermique. Pour des maisons d'habitation situées dans des régions à climat modéré, on utilisera le plot de 20 cm d'épaisseur, dont le pouvoir isolant correspond à celui d'une maçonnerie en brique d'environ 36 cm d'épaisseur. Dans des régions plus froides ou en altitude, on utilisera de préférence le plot de 25 cm, correspondant environ à une brique de 45 cm d'épaisseur.

Du point de vue statique, la maçonnerie de 20 cm est suffisante pour des maisons d'habitation jusqu'à trois étages ; à partir de quatre étages, on utilisera les plots de 25 et 30 cm, tout selon la hauteur totale et les surcharges.

Du point de vue thermique, ce système a non seulement l'avantage d'avoir un plus grand pouvoir d'isolation par rapport à d'autres systèmes de construction, mais aussi celui que la transmission thermique reste toujours constante lors des intempéries.

Il y a également lieu de faire remarquer que les frais de chauffage sont considérablement réduits avec des constructions en DURISOL.

En un laps de temps relativement court, ce sont environ 5000 constructions en DURISOL qui ont été réalisées en Suisse, en particulier en altitude, dans les froides régions du Jura et dans les Alpes, où les changements brusques de température sont fréquents. Toutes ces constructions, érigées à diverses fins, mais spécialement pour des maisons d'habitation, se sont avérées à tout point de vue irréprochables.